

**Décrets, arrêtés, circulaires**

**Textes généraux**

**Ministère de la défense**

Arrêté du 20 octobre 2006 pris en application de l'article 2 du décret n° 2004-16 du 7 janvier 2004 modifié concernant certains marchés publics passés pour les besoins de la défense et fixant le modèle du formulaire pour la publication des avis d'appel public à la concurrence

NOR: DEFC0601403A

La ministre de la défense,

Vu le décret n° 2004-16 du 7 janvier 2004 modifié pris en application de l'article 4 du code des marchés publics et concernant certains marchés publics passés pour les besoins de la défense, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, notamment son article 4, Arrête :

Article 1

Les demandes de publication de l'avis d'appel public à la concurrence, prévues à l'article 2 du décret du 7 janvier 2004 susvisé concernant certains marchés publics passés pour les besoins de la défense, sont rédigées sur le formulaire dont le modèle est annexé au présent arrêté (1).

Article 2

L'arrêté du 16 février 2004 est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 2006.

Pour la ministre et par délégation :

Le chef du contrôle général des armées,

D. Conort

(1) Ce formulaire est accessible sur la place de marché service public défense (portail [ixarm.com](http://ixarm.com) et [achats.defense.gouv.fr](http://achats.defense.gouv.fr)).

